## Tribunal de la concurrence



# Competition Tribunal

#### TRADUCTION OFFICIELLE

Référence : Le commissaire de la concurrence c l'Administration de l'aéroport de Vancouver,

2018 Trib conc 14

Nº de dossier : CT-2016-015 Nº de document du greffe : 414

**DANS L'AFFAIRE** d'une demande présentée par le commissaire de la concurrence en vue d'obtenir une ou plusieurs ordonnances aux termes de l'article 79 de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, telle que modifiée;

**ET DANS L'AFFAIRE** d'une requête informelle présentée par le commissaire de la concurrence afin de déposer la déclaration d'un témoin supplémentaire.

ENTRE:

Le commissaire de la concurrence (demandeur)

et

L'Administration de l'aéroport de Vancouver (défenderesse)



Affaire rendue sur le fondement du dossier.

Devant le membre judiciaire : Monsieur le juge D. Gascon (président)

Date de l'ordonnance : le 12 septembre 2018

ORDONNANCE ACCUEILLANT LA REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR LE COMMISSAIRE DE LA CONCURRENCE AFIN DE DÉPOSER LA DÉCLARATION D'UN TÉMOIN SUPPLÉMENTAIRE

- [1] PAR SUITE DE la demande présentée par le demandeur, le commissaire de la concurrence (le « commissaire »), contre la défenderesse, l'Administration de l'aéroport de Vancouver (« AAV »), aux termes de l'article 79 de la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34, telle que modifiée (la « demande »);
- [2] ET PAR SUITE DE l'Ordonnance du 2 mars 2018 modifiant l'ordonnance établissant le calendrier, qui prévoit que l'audience de la demande doit débuter le 2 octobre 2018 et qui établit les échéanciers pour le dépôt des déclarations des témoins que les parties voulaient appeler à l'audience:
- [3] ET PAR SUITE DE la requête informelle du 10 septembre 2018, déposée par le commissaire et par laquelle ce dernier désire obtenir la permission de déposer la déclaration de M. Yiu, vice-président des produits pour Air Canada puisque M. MacVittie, qui avait précédemment fourni une déclaration au nom d'Air Canada, ne travaillera plus pour la société;
- [4] ET ATTENDU QUE AAV consent à la requête du commissaire;

### LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT:

[5] La requête du commissaire visant à obtenir la permission de déposer la déclaration de M. Yiu est accueillie et le dépôt de sa déclaration de témoin est accepté.

FAIT à Ottawa, ce 12<sup>e</sup> jour de septembre 2018.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le président.

(s) Denis Gascon

## **AVOCATS AU DOSSIER:**

### Pour le demandeur :

Le commissaire de la concurrence

Jonathan Hood Antonio Di Domenico Katherine Rydel Ryan Caron

### Pour la défenderesse :

L'Administration de l'aéroport de Vancouver

Calvin S. Goldman, c. r. Julie Rosenthal Rebecca Olscher Michael Koch Ryan Cookson Richard Annan